

Protocole de préparation des piluliers : **réflexion régionale pour son élaboration**

Cette réflexion a été menée par le groupe circuit du médicament et des DM de l'OMÉDIT de Haute-Normandie, composé de pharmaciens, de médecins, de cadres de soins et d'IDE, à la demande de plusieurs établissements de la région.

Son but est d'aider à l'élaboration d'un protocole de préparation des piluliers.

En préambule, tout dérangement pendant la préparation étant source d'erreur, il est recommandé de préparer les piluliers à un moment plus calme dans le service, dans un endroit dédié (essayer de fixer une heure adéquat par service).

Etape 1 : la prescription

- Rappel : la qualité de la préparation du pilulier dépend de la qualité de la prescription
- Vérifier que la prescription est la dernière en date et en heure
- Vérifier que toutes les prescriptions sont bien inscrites sur le document unique avec identification du prescripteur (nom et signature) (la certification V₃ vérifie que la prescription est horodatée sur le document unique)
- Les prescriptions doivent faire l'objet d'une analyse pharmaceutique
- Avoir un accès simple et rapide au livret des génériques et des équivalents thérapeutiques s'il existe

Etape 2 : l'élaboration du pilulier

- Vérifier que le pilulier est vide et propre (protocole de nettoyage du pilulier)
- Pour les préparations à la semaine, vérifier l'ordre des jours des piluliers
- Identification du pilulier au nom du patient
- Vérifier que le nom du patient sur le pilulier correspond à la prescription (une photo peut également être ajoutée)
- Préparer le pilulier au regard de la dernière prescription :
 - vérifier le nom et le dosage du médicament, ainsi que sa date de péremption
 - vérifier la voie d'administration
 - répartir les doses dans le pilulier en fonction de la posologie
- Préserver l'identification du médicament jusqu'à l'administration en évitant de découper les blisters non unitaires, et de laisser des ¼ ou ½ comprimés nus
- Dans la mesure du possible, mettre l'intégralité du traitement prescrit, ou au moins les formes orales sèches, dans le pilulier afin d'avoir le minimum de médicament en dehors du pilulier (sachets, suppositoires, ovule,...)

Un double contrôle peut être effectué au moment de l'administration.

Etape 3 : stockage des piluliers préparés

- Dans un endroit sécurisé: arrêté du 31 mars 1999 (article 9) : fermant à clé (salle de soins, armoire, chariot ...) et arrêté du 6 avril 2011.

Pour les médicaments en "si besoin / à la demande"

- Non préparés dans les piluliers.
- Une dotation est à prévoir dans un endroit accessible au moment de l'administration
- Les "si besoin" seront gérés en fonction des protocoles établis dans les services.